

Privilège—M. Beatty

Toutefois, il y a lieu de se demander ce que le gouvernement se propose de faire après s'être assuré la haute main sur le débat énergétique. M. Hanright nous donne la réponse à cette question dans la partie intitulée «L'estompage de la question énergétique».

Malgré certaines difficultés prévues au début, en ce qui concerne les répercussions de la politique énergétique sur le débat constitutionnel, il devrait être possible—compte tenu du déroulement de la stratégie jusqu'ici—d'accomplir des progrès marqués en vue de supprimer «l'énergie» du panthéon des grandes questions nationales.

Cet objectif constitue le fondement de la stratégie, même s'il faut plusieurs années pour le réaliser.

«En termes simples», ajoute M. Hanright, «l'objectif devrait être de calmer l'opinion publique au sujet de l'énergie.»

Peu de questions ont plus d'importance pour les Canadiens que l'établissement d'une bonne politique énergétique. Il n'est guère de domaines qui requièrent davantage l'attention du Parlement ou qui l'aient retenue davantage depuis quelques années. M. Hanright ne nie pas que les actions du gouvernement dans le domaine de l'énergie sont fortement controversées. C'est même ce qui l'amène à proposer cette vaste campagne d'information, et un autre document gouvernemental donne à croire que les mesures qui seront annoncées la semaine prochaine causeront encore plus de dissension.

A la page 43 de l'infâme rapport du 30 août dont seuls les ministres devaient prendre connaissance et qui avait été préparé par les fonctionnaires du bureau du Conseil privé et du ministère de la Justice, les auteurs donnent l'avertissement suivant:

Probablement qu'à l'automne et qu'au moins aux premiers mois de l'année prochaine, un grand conflit énergétique empoisonnera le climat politique du Canada.

Le gouvernement montre ainsi qu'il s'attend à ce que la controverse que suscitent ses programmes énergétiques s'avive énormément à l'automne, lorsqu'il les rendra publics. D'après les termes mêmes du document, un grand conflit énergétique empoisonnera le climat politique du Canada.

Après la publication du train de mesures énergétiques du gouvernement, une discussion constructive de l'action gouvernementale n'en deviendra que plus nécessaire encore. Mais malgré cela, la campagne d'information du gouvernement tend à reléguer l'énergie à l'arrière-plan des préoccupations nationales. Je répète, à l'intention du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, avant qu'il n'intervienne: Reléguer l'énergie à l'arrière-plan des préoccupations nationales. Voilà ce que dit le document qui a inspiré la campagne.

Je pense avoir présenté suffisamment d'éléments de preuve pour répondre au critère que vous avez posé vendredi dernier, madame le président, dans votre décision que je cite:

Si une personne ou un gouvernement essaie de gêner nos délibérations, directement ou indirectement, ou fait outrage à la Chambre, à l'aide de fonds publics, une telle action constitue de prime abord un cas d'atteinte aux privilèges.

Que le gouvernement ne vienne pas prétendre que nos privilèges ne sont pas en jeu, sous prétexte que le mémoire de M. Hanright n'expose l'opinion que d'un seul fonctionnaire, ou

que la campagne d'information en cours n'a pas l'ampleur initialement prévue par M. Hanright. Ce qui est indéniable, c'est qu'une campagne a été lancée dans le sens indiqué par M. Hanright, et que suivant la lettre que je recevais hier du ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Fleming), de qui relève la propagande gouvernementale, trois contrats d'un montant total de \$5,850,000 ont été passés. C'est la plus grande campagne d'information du genre jamais lancée au Canada.

Le ministre prétend désavouer la note de M. Hanright. Il la déclare sans portée. Je le prierai alors de déposer tout d'abord les documents de stratégie qui exposent l'objet de la campagne en cours, parce que le Parlement ne les a pas. Ni Votre Honneur non plus d'ailleurs pour pouvoir se prononcer sur la question de privilège.

Si le ministre de la Justice (M. Chrétien) déclare sans portée ce document par lequel M. Hanright suggère de monter une attaque contre le Parlement, qu'il dépose donc les documents de stratégie à partir desquels la campagne en cours a été organisée. Même en admettant, ce que je refuse de croire, que le mémoire de M. Hanright soit sans portée pour la campagne en cours, le simple fait qu'un fonctionnaire suggère une campagne de cette envergure, car son montant initialement suggéré était de 11 millions de dollars je pense environ, ce simple fait dis-je constitue une attaque contre les privilèges des députés. Car ce que suggère de faire le document par cette manœuvre, c'est de miner systématiquement le rôle du Parlement.

● (1520)

Le ministre voudra peut-être renier la paternité de ce document, mais il ne peut pas nier qu'il est parfaitement valide ni qu'il se rattache à la question dont la Chambre est saisie aujourd'hui qui est de savoir si le gouvernement essaie ou aurait essayé d'utiliser les moyens dont il est seul à disposer pour limiter le rôle des députés et les empêcher de s'acquitter de leurs responsabilités traditionnelles.

Madame le Président, comme vous-même et vos prédécesseurs l'ont constaté, vous avez le devoir de défendre les droits et privilèges des députés chaque fois qu'ils sont attaqués même lorsque cette attaque est planifiée et exécutée par le gouvernement de l'heure. Aucune majorité parlementaire, aussi importante et consentante soit-elle, ne peut donner au gouvernement le droit ou la possibilité d'empêcher un seul député de s'acquitter de ses responsabilités envers ses électeurs, car l'Orateur de la Chambre des communes est là pour défendre la Chambre contre de tels abus.

Depuis huit ans que je siège ici, madame le Président, je n'ai jamais vu de façon plus manifeste le gouvernement de l'heure employer les moyens à sa seule disposition, pour empêcher le Parlement de s'acquitter de ses responsabilités. Vous seule, madame le Président, êtes en mesure de protéger l'intégralité des droits et des responsabilités du Parlement et je suis sûr que vous utiliserez ce pouvoir en ayant égard aux témoignages que j'ai présentés cet après-midi.